

Politique de l'environnement

La politique de l'environnement couvre les programmes de l'agriculture, de l'eau, de l'environnement et de la transition écologique

1. CDR AGRICULTURE

Vision globale du CDR gestionnaire

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	2 242 153,85	2 372 400,00	2 855 335,00	482 935,00	20,36%	
Dépenses d'investissement	1 391 180,34	3 569 595,00	2 577 000,00	-992 595,00	-27,81%	
Total dépenses (A)	3 633 334,19	5 941 995,00	5 432 335,00	-509 660,00	-8,58%	0,00
Recettes de fonctionnement	142 502,52	45 000,00	50 000,00	5 000,00	11,11%	
Recettes d'investissement	25 800,00	826 005,00	3 160 000,00	2 333 995,00	282,56%	
Total Recettes (B)	168 302,52	871 005,00	3 210 000,00	2 338 995,00	268,54%	0,00

1.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme 215 – Aménagement foncier

140°335 € de CP

Opérations agricoles (22 500 €)

Depuis le 1er janvier 2006, les Départements doivent assurer la maîtrise d'ouvrage des études préalables et des opérations d'aménagements fonciers et prendre en charge les frais divers se rapportant à ces opérations.

Pour 2024, il est prévu l'inscription de 20 000 € de crédits de fonctionnement pour les échanges d'immeubles ruraux, de 2 500€ pour la mise en œuvre du plan de formation des commissaires enquêteurs d'Alsace-Moselle.

Mesures Environnementales des aménagements fonciers (117 835 €)

Cette opération permet de prendre en compte les coûts des mesures compensatoires écologiques imposés par la loi suite aux aménagements fonciers réalisés par la collectivité (ACOS, Rocade Sud de Strasbourg, AFAFE Agricoles). 100 000 € sont prévus strictement pour les mesures compensatoires et 17 785€ permettront de financer l'animation réalisée par la chambre d'agriculture Alsace et l'AFSAL (Agriculteurs et Faune Sauvage Alsace).

Il est donc proposé **d'inscrire 140°335 € de crédits de paiement.**

Programme 216 – Aménagement rural ou agricole

1 015 000 € de CP

Soutien au monde Agricole (1 015 000 €)

Divers organismes agricoles peuvent bénéficier d'une aide pour leurs actions qui concourent aux orientations de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'alimentation locale, d'emploi agricole, de cadre de vie et de cohésion des territoires.

A ce titre, il est proposé d'inscrire 1 015 000 € de crédits de fonctionnement dont 840 000 € pour la Chambre d'Agriculture d'Alsace, 140 000 € pour le soutien d'organismes agricoles dans les filières de l'élevage bovins, de l'aviculture, l'arboriculture ou l'interprofession des fruits et légumes d'Alsace. Enfin, diverses cotisations pour un montant de 35 000 € sont proposées, dont notamment l'adhésion à l'association nationale des Départements « Agrilocal » pour la mise en place d'une plate-forme internet de transaction pour l'achat de produits locaux, conforme aux règles des marchés publics, ou ELIZ (Entente de Lutte contre les Zoonoses).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 015 000 € de crédits de paiement.**

Programme 217 – Abattoir

40 000 € de CP

Abattoir de Cernay

A l'échelle alsacienne, les politiques agricoles et environnementales, ainsi que la protection des sols contre l'érosion, la protection contre les crues nécessitent le maintien d'herbage chaque fois que c'est possible. C'est pourquoi le soutien de la collectivité à l'élevage et aux filières courtes est un pivot de notre aide dans le domaine agricole, en complémentarité avec la Région, conformément à la loi NOTRe.

A ce titre, l'abattoir départemental de Cernay est un outil indispensable, maillon déterminant de l'existence même d'une filière d'élevage alsacienne. La gestion de l'établissement a été confiée à une société par actions simplifiées (SAS) par le biais d'une Délégation de service public (DSP) renouvelée en avril 2023 pour 8 ans. Dans ce cadre les frais de maintenance des installations à la charge de la Collectivité représentent 40 000 € de crédits de fonctionnement.

Il est donc proposé **d'inscrire 40 000 € de crédits de paiement.**

Programme 218 – santé environnementale

1 660 000 € de CP

Santé animale

Le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A) exerce son rôle de service public dans la gestion des risques et des crises sanitaires dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'air intérieur et de la santé des végétaux. Il accompagne aussi les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation et par le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène (audits et conseil).

Les analyses réalisées en santé animale dans le cadre de la gestion du risque sanitaire sont ordonnées en partie par l'État et principalement par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), reconnu comme organisme à vocation sanitaire conformément à la gouvernance sanitaire mise en place depuis 2014.

La crise du COVID-19 et les différentes crises sanitaires (peste porcine, grippe aviaire...) et un environnement très changeant ont contraint le laboratoire à s'adapter et à exercer, plus que jamais une vigilance accrue sur les cheptels domestiques et sur la faune sauvage pour prévenir les risques sanitaires susceptibles de menacer le territoire alsacien.

Pour mener à bien ces actions, il est proposé d'inscrire au budget général une subvention d'équilibre du L2A de 1 572 000 € en crédits de fonctionnement. L'augmentation de 500 000€ de la subvention d'équilibre est due à une hausse des dépenses de fonctionnement (masse salariale, prix des consommables, frais de maintenance, achat de l'énergie ...) non compensable par une hausse des recettes.

Il est également proposé d'inscrire un montant de 88 000 € au titre de la réalisation d'analyses de prophylaxie obligatoire. Ce montant facturé en prestation de service par le L2A à la Collectivité européenne d'Alsace contribue à soutenir les éleveurs et la filière élevage en Alsace.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 660 000 € de crédits de paiement.**

1.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme 215 – Aménagement foncier

1 812 000 € de CP

Aménagement foncier – ACOS (500 000€)

Ce montant permettra de solder en 2024 les marchés liés aux aménagements fonciers mis en œuvre suite à la construction de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg. La dépense est couverte par des recettes équivalentes.

Aménagement foncier – voirie EMS (50 000 €)

Le montant permettra de poursuivre l'aménagement foncier induit par la construction de la Rocade Sud de Strasbourg et d'engager l'étude préalable de l'aménagement foncier qui pourrait être mis en œuvre pour restructurer le foncier dans l'aire de captage de Plobsheim. La dépense est couverte par des recettes

Aménagement foncier – plateforme de Brumath (100 000€)

Le montant permettra de financer la mise en place d'enrobés sur certains chemins agricoles dont le calendrier a été décalé pour permettre d'avoir de meilleurs prix qu'en 2023. La dépense est couverte par des recettes équivalentes.

Aménagement foncier – voirie départementale (400 000€)

Le montant permettra de solder l'aménagement foncier induit par l'élargissement du contournement Marmoutier et de financer les travaux connexes de l'aménagement foncier induit par la construction de la liaison A4 – Lorentzen.

Aménagement foncier – opérations agricoles (632 000€)

Le montant permettra de poursuivre les opérations agricoles engagées et d'en démarrer de nouvelles, mais aussi de financer les travaux connexes de création de voiries agricoles et d'infrastructures écologiques dans le cadre de la compétence obligatoire exercée par la collectivité.

Mesures environnementales des aménagements fonciers (130 000€)

Cette mesure permettra de soutenir la mise en place d'un noyau de biodiversité sur le territoire de Truchtersheim dans le cadre de l'aménagement foncier induit par la construction de l'ACOS.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 812 000 € de crédits de paiement.**

Programme 216 – Aménagement rural ou agricole

725 000 € de CP

Aides au producteurs et groupements de producteurs (125 000€)

Ce montant permet de soutenir les agriculteurs et de financer l'entretien de sauvegarde « d'arbres trognes », qui font parties des structures agro-écologiques traditionnelles alsaciennes.

Plan de relance sylviculture (600 000€)

Ce montant permettra de financer une nouvelle vague de projets publics et privés dans le cadre du programme « Forêts d'avenir d'Alsace ».

Il est donc proposé **d'inscrire 725 000€ de crédits de paiement.**

Programme 217 – Abattoir

40 000 € de CP

Ce montant permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de poursuivre les nécessaires investissements annuels dans l'abattoir de proximité de Cernay, outil essentiel pour préserver l'élevage en Alsace.

Il est donc proposé **d'inscrire 40 000 € de crédits de paiement.**

1.3. RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme 217 - Abattoir

50 000 € de CP

Le titulaire de la délégation de service public de l'abattoir de proximité verse à la Collectivité européenne d'Alsace une taxe d'usage en fonction du tonnage abattu. Le montant annuel de la taxe est estimé à 50 000€.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement.**

1.4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programme 215 – aménagement foncier

3 160 000 € de CP

Aménagement foncier – ACOS (2 960 000€)

Le montant proposé correspond au solde de la convention de financement des aménagements fonciers induit par la construction de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg par ARCOS/SOCOS.

Aménagement foncier - Voirie EMS (200 000€)

Le montant proposé correspond au solde de la convention de financement de l'aménagement foncier induit par la construction de la Rocade Sud par l'Euro métropole de Strasbourg.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 160 000 € de crédits de paiement.**

2. CDR EAU

Vision globale du CDR gestionnaire

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	1 396 921,47	1 356 870,00	1 493 540,00	136 670,00	10,07%	
Dépenses d'investissement	2 323 425,03	5 111 790,00	3 495 000,00	-1 616 790,00	-31,63%	
Total dépenses (A)	3 720 346,50	6 468 660,00	4 988 540,00	-1 480 120,00	-22,88%	0,00
Recettes de fonctionnement	55 489,11	5 790 000,00	17 090 000,00	11 300 000,00	195,16%	
Recettes d'investissement	1 612 891,73	500 000,00	200 000,00	-300 000,00	-60,00%	
Total Recettes (B)	1 668 380,84	6 290 000,00	17 290 000,00	11 000 000,00	174,88%	0,00

2.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme 222 – opérations récurrentes eau

1 493 540 € de CP

Entretien ouvrages hydrauliques (100 000 €)

Ce montant est consacré essentiellement aux dépenses d'entretien du canal de la Bruche. Il couvre également les cotisations aux structures professionnelles technique nécessaires (France Digue, CEPRI) à hauteur de 4000 €.

Participation syndicats mixtes (1 280 000 €)

Les participations aux syndicats mixtes de rivières, à Rivières de haute Alsace (RHA) et au Syndicat Mixte du Lac et du Barrage de Kruth-Wildenstein s'élevaient à 1 280 000 €.

Préservation des ressources en eau (100 540 €)

Les Assises rhénanes de l'eau, manifestation transfrontalière (France, Allemagne, Suisse), fortes de leur succès en 2023 sont reconduites en mars 2024. La préparation de cette manifestation (interprétariat, animation...) nécessite l'inscription de 30 000 €.

Les autres crédits (70 540 €) concernent les cotisations au SMRA et à l'APRONA. Le montant reste inchangé.

SATESE (13 000 €)

Les dépenses restent inchangées. Elles permettent de couvrir les frais de fonctionnement du SATESE pour l'exercice de sa mission réglementaire d'assistance technique.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 493 540 € de crédits de paiement.**

2.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme 221 – opérations structurantes eau

2 455 000 € de CP

Barrage de Kruth (500 000 €)

Le montant inscrit pour le barrage de Kruth (500 000 €) tient compte de coûts qui resteront à régler en 2024, selon, d'une part l'avancement réel des travaux de réparation attendus et d'autre part, les modalités d'exécution (accord transactionnel, réalisation aux dépends...).

Barrage de la Lauch (250 000 €)

Le projet de réhabilitation du barrage de la Lauch pour le compte de l'Etat, ne prévoit en 2024 que des prestations de maîtrise d'œuvre pour l'essentiel (250 000 €). Par ailleurs il y a lieu d'augmenter le stock d'AP jusqu'à au moins l'horizon 2027 de 13,972 M€ à 23 M€ afin de tenir compte du cout prévisionnel de la solution de rehausse de l'ouvrage retenue par la Collectivité.

Canal de la Bruche (1 305 000 €)

Le programme 2022 des travaux avait été modifié, ce qui a décalé les travaux conséquents sur le barrage. Les déversoirs N°3 et N°4 ainsi que leur prise d'alimentation en eau sont concernés. Les travaux sur l'écluse N°2 (960 000 €) ainsi que la première phase des travaux sur le barrage (503 000 €) démarreront en 2024. A noter également le démarrage des études concernant des travaux supplémentaires de restauration de la digue à Oberschaeffolsheim.

Canal du Rhône au Rhin (100 000 €) – Maintenance lourde des barrages (300 000 €)

Le montant total inchangé de 400 000 € est prévu pour les dépenses d'investissement courant et de maintenance lourde, confiées à Rivières de Haute Alsace par délégation de maîtrise d'ouvrage.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 455 000 € de crédits de paiement.**

Programme 222 – opérations récurrentes eau

140 000 € de CP

Préservation des ressources en eau (120 000 €)

Ce montant est prévu pour Des études complémentaires portant sur la valorisation énergétique du Patrimoine hydraulique (100 000 €) qui seront lancées en 2024. Il est également prévu une participation au nouveau programme ERMÈS II - 2022-2025 (Interreg) porté par l'APRONA, concernant l'étude du transfert de micropolluants entre les eaux de surface et la nappe (20 000 €).

SATESE (20 000 €)

Les dépenses restent inchangées. Elles portent sur des acquisitions de petits équipements nécessaire au service.

Il est donc proposé **d'inscrire 140 000 € de crédits de paiement.**

Programme 223 – Rivières

850 000 € de CP

Rivières – opération pour comptes de tiers (100 000 €) – Rivières subventions (750 000 €)

La Collectivité européenne d'Alsace continue à aider des travaux de réhabilitation des milieux liés aux cours d'eau (renaturation, végétalisation, passes à poissons, ...). Les travaux de réhabilitation des milieux émargent à la recette de la TAENS.

En subventions « rivières », le montant proposé de 750 000 € comprend les subventions aux syndicats mixtes de rivières (amélioration des milieux aquatiques), au syndicat mixte du barrage de Kruth-Wildenstein (subvention statutaire d'investissement) ainsi que 50 000 € à la Fédération de pêche du Haut-Rhin pour une étude des lacs de barrage de la CeA qui va intervenir en 2024. Il intègre également 100 000 € en subvention de travaux 2024 pour les bassins de rétention du fait du retard dans l'instruction des dossiers réglementaires des communes porteuses de ces projets.

Pour ce qui concerne les opérations en rivières pour compte de tiers (100 000 €), il s'agit de faire face aux soldes des tous derniers dossiers.

Il est donc proposé **d'inscrire 850 000 € de crédits de paiement.**

Programme 239 – Subventions eau

50 000 € de CP

Assainissement environnement :

Un montant de 50 000 € est prévu sur cette ligne de subvention aux collectivités pour l'assainissement, de sorte à pouvoir faire face aux demandes marginales des collectivités, suite à la fin (en 2015) des gros travaux de mise aux normes ERU (directive européenne de 1991) des ouvrages d'assainissement.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement.**

2.3 RECETTES FONCTIONNEMENT**Programme 221 – opérations structurantes eau**

17 000 000 € de CP

Convention EDF (17 000 000 €) :

La participation prévue d'EDF au titre de la convention de Kembs tient compte du niveau atteint par les prix de l'énergie au titre de 2023 car elle dépend du prix du marché de l'électricité.

Elle est destinée en particulier de financer une partie des opérations d'aménagement des barrages alsaciens (barrage de la Lauch). Il conviendra toutefois de rendre compte de la bonne utilisation des crédits conformément à la convention passée avec EDF.

Il est donc proposé **d'inscrire 17 000 000 € de crédits de paiement**

Programme 222 – opérations récurrentes eau

90 000 € de CP

SATESE (90 000 €) :

L'intervention du SATESE / SATEP (assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable au bénéfice des collectivités rurales du Haut-Rhin) génère comme chaque année une recette de 90 000 € provenant de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la participation des collectivités bénéficiaires.

Il est donc proposé **d'inscrire 90 000 € de crédits de paiement.**

2.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT**Programme 221 – opérations structurantes eau**

100 000 € de CP

Barrage de la Lauch

Une première tranche d'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, au titre des études préalables de connaissance du milieu et de l'ouvrage du barrage de la Lauch sera versée en 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement.**

Programme 223 - rivières

100 000 € de CP

Rivières compte de tiers

Un retour des Syndicats Mixtes de rivières au titre des travaux effectués pour compte de tiers est attendu pour une recette à hauteur de 100 000€. Ces recettes sont amenées à s'éteindre (voir dépenses). Le montant précis sera fixé au moment des soldes des marchés une fois toutes les dépenses/recettes connues

Il est donc proposé **d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement.**

3. CDR ENVIRONNEMENT

Vision globale du CDR gestionnaire

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	4 354 613,09	4 937 841,50	5 140 100,00	202 258,50	4,10%	
Dépenses d'investissement	779 281,62	1 037 815,05	1 034 000,00	-3 815,05	-0,37%	
Total dépenses (A)	5 133 894,71	5 975 656,55	6 174 100,00	198 443,45	3,32%	0,00
Recettes de fonctionnement	16 745 208,81	18 148 420,50	17 505 000,00	-643 420,50	-3,55%	
Recettes d'investissement	-	177 500,00	350 000,00	172 500,00	97,18%	
Total Recettes (B)	16 745 208,81	18 325 920,50	17 855 000,00	-470 920,50	-2,57%	0,00

3.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme 225 – préservation de l'environnement

2 965 100 € de CP

Arbres (30 000 €)

25 000 € de crédits sont consacrés au soutien aux arboriculteurs dans le cadre du partenariat instauré de longue date notamment en faveur des vergers traditionnels (travail d'animation et de sensibilisation important auprès de la population locale autour des vergers patrimoniaux, caractéristiques du paysage alsacien) et à l'opération « sainte Catherine ». 5 000 € sont destinés à la communication autour des arbres remarquables.

Soutien au Conservatoire des Sites Alsaciens (310 000 €)

Afin de gérer écologiquement certains Espaces Naturels Sensibles (ENS) propriétés de la Collectivité, une convention a été établie depuis plusieurs décennies avec le Conservatoire des Sites Alsaciens. Il est proposé d'augmenter la dotation de 20 000 € par rapport à 2023 en faisant évoluer le partenariat au regard des nouveaux sites en gestion mais aussi ceux acquis ou loués par l'association, ce qui passe par un renforcement des moyens techniques.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100%.

Education à l'Environnement (1 292 100 €)

Aujourd'hui, une cinquantaine d'associations dédiées en grande partie ou entièrement à l'éducation à l'environnement constituent le réseau alsacien (fédéré autour de l'ARIENA), dont 10 Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) qui ont un rôle d'animation sur leur territoire d'action.

Ce réseau de 260 salariés fait bénéficier tous les ans à environ 250 000 personnes (scolaires, familles, salariés, seniors...), hors grand public (ce dernier est estimé à 120 000 personnes/an, sensibilisées sur un stand ou lors d'une exposition), de leurs activités pédagogiques, notamment en matière d'espaces naturels sensibles, d'alimentation et de circuits courts, de transition écologique et énergétique, ...

Les dispositifs et les moyens alloués qui étaient différents dans les deux anciens Départements, pourraient verront leur situation évoluer dans le cadre de la future convergence, pour permettre d'allouer une contribution de 78 200 € à chacun des CINE alsaciens.

L'aide de la Collectivité a un effet levier fort sur la mobilisation de financements locaux, cette uniformisation se répercutera directement sur le volume d'activité des CINE (sur les deux dernières années, la population haut-rhinoise a été plus nombreuse que celle du Bas-Rhin à profiter des activités d'un CINE) ainsi que sur leur situation financière

(diminution des fonds propres, problèmes de trésorerie...). Cette dernière se traduit parfois même dans une hausse de la tarification des activités, au détriment du public le plus fragile.

Pour l'ARIENA, il est proposé de maintenir la subvention de 2023.

Pour les autres associations il est proposé de reconduire le budget à l'identique.

Ces dépenses sont éligibles à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100%.

Soutien à la vie associative (140 000 €)

Un partenariat s'est développé de longue date auprès d'associations naturalistes qui concourent aux politiques menées par la Collectivité en matière de biodiversité, autour d'enjeux faunistiques et floristiques (inventaire, appui technique, expertise...). Pour ce faire, il est proposé de reconduire les crédits alloués en 2023.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100%.

Travaux de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (265 500 €)

La gestion des 1 846 ha d'ENS, propriétés de la Collectivité, nécessite des travaux réguliers, des suivis naturalistes, la réalisation d'études et de plans de gestion, le soutien à divers partenaires (programme en faveur de la Cistude, migration des batraciens), des frais de garderie pour les massifs forestiers, la mise en place d'un suivi écologique plus pertinent des ENS et l'évaluation des plans de gestions, ... Ces besoins sont en légère hausse, du fait des nouveaux sites gérés, et estimés à 265 500 € pour 2024.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100%.

Mesures agro-environnementales et climatiques MAEC (290 000 €)

En 2024, il est proposé l'allocation de crédits à hauteur de 290 000 €, incluant 50 000 € pour l'animation encore nécessaire sur les contractualisations qui pourraient intervenir en 2024. Les montants annoncés tiennent compte de la réalité des engagements, vu les retours d'expérience de 2023.

La poursuite de cette politique en faveur de l'agri-environnement a pour vocation de pérenniser une agriculture de proximité respectueuse de notre cadre de vie.

Opération Grand Hamster (387 500 €)

Le rythme des versements du projet INTERREG conditionne les reversements de la CeA aux partenaires.

Au vu du calendrier de l'appel de fond et de la complexité du dispositif FEDER, et la fin programmée du projet, une partie des reversements des crédits envisagés en 2023 sont reprogrammés en 2024.

Mesures compensatoires (250 000 €)

Il est proposé de reconduire les crédits dédiés au financement des mesures compensatoires environnementales liées aux projets routiers réalisés par la Collectivité. Cette opération créée afin d'assurer une meilleure lisibilité et traçabilité de ces actions spécifiques prescrites par arrêté préfectoral porte notamment sur de la gestion de sites, du conventionnement avec le monde agricole dans les secteurs de présence du Grand Hamster et d'études liées à des engagements antérieurs de l'Etat, avant transfert à la Collectivité.

Le montant de 250 000 € correspond aux actions identifiées à ce jour, avec une augmentation liée à la reprise des engagements des dossiers transférés de la DREAL (la gestion des mesures compensatoires liées au Hamster de la VRPV et de l'A351), ainsi qu'une étude sur les terrains de la Sommerau, dont il s'agit d'estimer aujourd'hui la valeur écologique et éventuellement la capacité à servir de support à de futures mesures compensatoires.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 965 100 € de crédits de paiement.**

Brigade Verte (1 750 000 €)

La Brigade Verte a vocation à se déployer sur l'Alsace. Le recul de 30 ans dans le Haut-Rhin montre que plusieurs facteurs clés sont incontournables pour offrir un service efficace et économiquement viable à la population et aux élus locaux. Ce déploiement nécessitera l'installation de « postes » de 4 à 6 agents dans des territoires homogènes (enjeux sécuritaires et environnementaux, population, temps de déplacement...) afin de garantir la réactivité d'intervention. Par ailleurs, il faut compter environ 18 mois pour qu'un poste soit opérationnel (organisation du concours de garde champêtre, recrutement, formation et assermentation des agents). Au vu de ces éléments tout en considérant les intentions d'adhésion actuellement connues, les projections pour les années à venir prévoient le déploiement progressif de la Brigade verte sur une grande partie du Bas-Rhin. Pour 2024 les crédits augmentent de 75 000 € par rapport aux moyens alloués en 2023.

Pour mémoire, ce montant est éligible pour l'emploi de la TAENS à hauteur de 80%.

GERPLAN (100 000 €).

Le nombre d'actions est amené à augmenter du fait du déploiement prévu de la démarche GERPLAN à l'ensemble de l'Alsace à partir de 2024.

Pour le moment et fonction de l'évolution du déploiement des actions, les crédits restent stables par rapport à 2023. Néanmoins une progression de l'enveloppe de fonctionnement à compter de 2024 pour arriver à une pleine charge à horizon 2026 est possible pour financer la mise en œuvre d'actions (communication/sensibilisation) et l'opération « jachères mellifères ».

Les actions en faveur de la biodiversité sont éligibles à l'affectation de la TAENS.

Lutte contre les nuisances dues aux moustiques (325 000 €)

Il est proposé une légère augmentation des crédits alloués en 2023 au regard des changements à venir sur la clé de répartition des dépenses entre les communes et la collectivité à laquelle s'ajoute le financement d'une campagne de communication/prévention à l'échelle alsacienne visant à informer le public sur les mesures du quotidien à adopter pour limiter la prolifération des moustiques.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 175 000 € de crédits de paiement.**

3.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme 225 – préservation de l'environnement

720 000 € de CP

Plan « arbres » (101 000 €)

L'aide aux propriétaires (privés ou publics) d'arbres remarquables figurant dans l'inventaire de la Collectivité et l'achat d'arbres fruitiers dans le cadre du partenariat avec les fédérations des arboriculteurs nécessitera l'inscription de 26 000 €.

35 000 € sont prévus pour la poursuite de l'opération « Sainte Catherine » à l'échelle alsacienne.

La poursuite au niveau Alsacien de l'opération « Une naissance, un arbre » nécessitera l'inscription de 40 000 €. Ces actions s'inscrivent pleinement dans le cadre du plan « Arbres ».

Acquisitions foncières « ENS » (151 000 €)

Les crédits classiques d'acquisitions de terrains naturels (milieux forestiers à vocation ENS y compris) s'élèvent à 150 000 € en fonction des opportunités d'acquisitions qui se présentent.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100%.

Education à l'environnement (35 000 €)

Afin de soutenir les projets d'acquisition de matériel pédagogique des associations du réseau fédéré autour de l'ARIENA, il est proposé de maintenir un montant de 35 000 €.

Ce budget est affectable à la TAENS à hauteur de 100%.

Soutien à la vie associative (65 000 €)

Afin de soutenir les projets d'investissement (locaux, matériel...) portés par les associations partenaires de la Collectivité il est proposé de prévoir un montant de 65 000 €, identique à 2023.

Travaux de valorisations des propriétés ENS (361 000 €)

La gestion des 1 846 ha d'ENS, propriétés de la Collectivité, nécessite des travaux de renaturation, d'exploitation forestière, de réparation et/ou de changement d'ouvrages hydrauliques, de mise en place et de remplacement de panneaux signalétiques, d'aménagements permettant l'accueil du public, de mesures de sécurisation, d'interventions sanitaires... Le coût des travaux est évalué à 361 000 €, mais pourra être ajusté en cours d'exercice au regard des études en vue de travaux de restauration à venir sur les sites d'Altenstadt et du See d'Urbes (100 000 €).

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100%.

Mesures compensatoires (7 000 €)

Le financement des mesures compensatoires environnementales liées aux projets routiers réalisés par la Collectivité, prévoit essentiellement des travaux de renaturation.

Il est donc proposé **d'inscrire 720 000 € de crédits de paiement.**

Programme 226 – cadre de vie

314 000 € de CP

GERPLAN

Le nombre d'actions est amené à augmenter du fait du déploiement de la démarche GERPLAN à l'ensemble de l'Alsace à partir de 2024.

Il est ainsi proposé d'augmenter l'enveloppe de 20% par rapport à 2023. Cette progression de l'enveloppe de fonctionnement s'étalera pour une pleine charge à horizon 2026. Il s'agit de financer la mise en œuvre d'actions (communication/sensibilisation) et de l'opération « jachères mellifères ».

Les actions en faveur de la biodiversité sont éligibles à l'affectation de la TAENS.

Il est donc proposé **d'inscrire 314 000 € de crédits de paiement.**

3.3 RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme 225 – préservation de l'environnement

17 505 000 € de CP

Taxe d'aménagement (17 075 000 €)

Il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 17 000 000 € au titre de la perception de la TAENS, affectée pour couvrir la part reversée au CAUE et qui permet de couvrir une très grande part des dépenses de la Collectivité en matière d'environnement et de biodiversité. Le produit de la vente de bois est quant à lui estimé à 75 000 €.

Mesures agro-environnementales et climatiques MAEC (50 000 €)

En contrepartie de l'allocation de crédits de dépenses exceptionnels à hauteur de 50 000 € il est proposé l'inscription de la recette correspondant à l'appel à projet d'animation des PAEC intégralement finançable par l'Etat.

Opération Grand Hamster (380 000 €)

Au vu du calendrier de l'appel de fonds une partie des crédits 2023 du projet Interreg n'ont pu être perçues. Le montant de la recette est reprogrammé en complément des recettes FEDER attendues pour 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 17 505 000 € de crédits de paiement.**

3.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programme 225 – préservation de l'environnement

350 000 € de CP

Espaces Naturels Sensibles

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse Dans le cadre du partenariat avec la Collectivité, soutient financièrement les actions menées en termes d'acquisitions de milieux naturels, de travaux de renaturation et d'études (préalables aux travaux ou améliorant la connaissance). Ce montant est estimé en fonction des dépenses en investissements sur les ENS.

Il est donc proposé **d'inscrire 350 000 € de crédits de paiement.**

4. CDR TRANSITION ECOLOGIQUE

Vision globale du CDR gestionnaire

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	130 152,84	218 000,00	218 000,00	0,00	0,00%	
Dépenses d'investissement	904 291,15	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	
Total dépenses (A)	1 034 443,99	318 000,00	318 000,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes de fonctionnement	2 747 293,62	20 000,00	35 000,00	15 000,00	75,00%	
Recettes d'investissement	-	0,00	0,00	0,00		
Total Recettes (B)	2 747 293,62	20 000,00	35 000,00	15 000,00	75,00%	0,00

4.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme 229 – transition énergétique et développement durable

218 000 € de CP

Opération Elsàssputz (45 000 €)

Depuis plus de 40 ans, cette opération de nettoyage de la nature initiée dans le Haut-Rhin mobilise chaque année les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les associations, les écoles et les prestataires dans le domaine des déchets. Cette opération, après avoir été étendue au SMICTOM d'Alsace Centrale en 2022, a été généralisée à toute l'Alsace en 2023.

Il est proposé d'inscrire 45 000 € pour l'année 2024 afin de renouveler cette action de grande ampleur qui participe à la stratégie de transitions énergétiques et écologiques.

Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Fessenheim (33 000 €)

Le Département est chargé de l'animation et du suivi de la CLIS de Fessenheim. Outre ses réunions d'échanges et d'information, la CLIS réalise des expertises techniques pour permettre l'amélioration continue de la sécurité de cette installation notamment dans le cadre du démantèlement qui devrait débuter en 2024. Il est proposé d'inscrire 33 000 € en 2024, pour réaliser des études et couvrir les frais de fonctionnement de la commission.

Développement durable, Energies renouvelables et transition énergétique (140 000 €)

Le financement d'ATMO Grand Est a été étendu à toute l'Alsace dès 2022 et un budget de 60 000 € est prévu à cet effet.

Dans le cadre de la stratégie de transitions énergétiques et écologiques de la Collectivité européenne d'Alsace, nous continuerons à appuyer nos partenaires des collectivités et de l'industrie pour des projets tant photovoltaïques qu'éoliens, de méthanisation, de méthanation, d'utilisation de la géothermie profonde, de combustibles solides de récupération (CSR), de développement de réseaux de chaleur ou de récupération d'énergie fatale.

Une enveloppe de 25 000 € est prévue pour la réalisation d'études dans le développement d'énergies nouvelles.

5 000 € sont inscrits pour la participation à des colloques mettant en avant les énergies nouvelles.

10 000 € sont programmés pour soutenir les actions dans le cadre de la transition énergétique.

15 000 € seront consacrés à des cotisations à divers organismes (AMORCE, France Hydrogène, TRION climate, ...).

Enfin 25 000 € sont inscrits pour la réalisation d'études dans le domaine des énergies renouvelables et pour un marché d'accompagnement à la réalisation du « Bilan des émissions de gaz à effet de serre » (obligation réglementaire).

Il est donc proposé **d'inscrire 218 000 € de crédits de paiement.**

4.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme 229 – transition énergétique et développement durable	100 000 € de CP
--	-----------------

Energies renouvelables (50 000 €)

Pour inciter et faciliter la production d'énergies renouvelables et l'innovation sur le territoire alsacien, un nouvel élan doit être apporté par la Collectivité européenne d'Alsace. Il est proposé d'inscrire 50 000 € pour la réalisation d'études permettant le développement des énergies renouvelables.

Développement d'énergies nouvelles (25 000 €)

Pour inciter et faciliter l'innovation dans le domaine des énergies nouvelles sur le territoire alsacien, il est proposé de créer une nouvelle ligne budgétaire et d'inscrire 25 000 € pour la réalisation d'études permettant le développement de ces énergies nouvelles comme l'hydrogène décarboné.

Photovoltaïque industriel (25 000 €)

Le dossier relatif à la construction d'un champ photovoltaïque à Munchhouse avec une participation à l'actionnariat de la société en charge de la construction et de l'exploitation ayant été finalisée, il est proposé de maintenir une enveloppe complémentaire de 25 000€ pour initier des études dans ce domaine.

Il est donc proposé **d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement.**

4.3 RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme 229 – transition énergétique et développement durable	35 000 € de CP
--	----------------

Le versement d'une participation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire à hauteur de 35 000 € dans le cadre des actions menées par la CLIS de Fessenheim est inscrite.

Il est donc proposé **d'inscrire 35 000 € de crédits de paiement.**